

ÉDITEURS DE PRESSE

Un nouveau mandat pour contrôler et valoriser les **rediffusions externes** de vos contenus par les organisations et leurs **republications** dans les ouvrages pédagogiques

1 nouveau mandat 3 nouveaux usages

Les usages numériques de vos publications se diversifient et font l'objet d'un nombre croissant de demandes d'autorisation auprès du CFC :

- par les entreprises et les administrations pour rediffuser vos contenus à des tiers, sur leurs sites internet ou sur des réseaux sociaux ;
- par des éditeurs qui souhaitent republier vos articles de presse dans des ouvrages pédagogiques.

Afin que ces copies de vos contenus presse s'effectuent avec votre autorisation, que leurs diffusions soient contrôlées et que vous puissiez recevoir la rémunération qui vous est due pour ces usages, **le CFC vous propose un nouveau mandat complémentaire à celui mis en place pour les copies internes, permettant d'encadrer ces 3 nouveaux usages.**

LE CFC gère les droits de rediffusions numériques et papier de la presse et du livre pour le compte des auteurs et des éditeurs. Il autorise et contrôle contractuellement les copies effectuées par les organisations et il reverse les droits perçus à leurs créateurs.

615 éditeurs de presse français, représentant 4 200 publications, ont confié leurs droits au CFC pour les copies numériques internes

25 M€ ont été reversés au secteur de la presse en 2020

80 % de ces droits provenaient des rediffusions numériques



Un mandat qui permet d'encadrer 3 nouvelles utilisations professionnelles et pédagogiques de vos publications

Vous choisissez les utilisations concernées :

01



Copies professionnelles de contenus presse diffusées de manière ciblée en externe

Copies de vos articles de presse diffusées à un nombre déterminé de personnes, extérieures à une organisation : clients, prospects, administrés... par mail ou via un espace sécurisé (avec authentification), par exemple

Ces copies sont déjà autorisées par le CFC dans le cadre de la photocopie et sous format numérique pour les publications scientifiques diffusées par les laboratoires pharmaceutiques

02

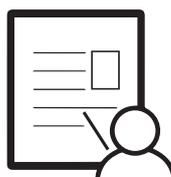


Copies professionnelles de contenus presse mises en ligne sur des sites corporate ou des réseaux sociaux

Copies de vos articles de presse mises en ligne par une organisation sur son site web ou un réseau social via son profil/compte public (organisation.fr, Facebook, LinkedIn, Twitter...)

25 % des entreprises mettent en ligne entre 1 et 5 articles en moyenne par an sur leur site ou leur profil sur les réseaux sociaux (étude menée par le CFC sur 100 entreprises citées dans la presse en 2019-2020)

03



Republications de contenus presse dans des ouvrages pédagogiques

Copies de vos contenus presse publiées dans une nouvelle œuvre éditoriale destinée à l'enseignement : manuels scolaires, livres universitaires, publiés sous format papier et/ou numérique ainsi que sur des plateformes éducatives

Ces usages font l'objet de **3 contrats d'autorisation distincts** auprès des utilisateurs. Ces autorisations ne concernent pas les organisations dont la diffusion de copies constitue l'activité principale et/ou fait l'objet d'une activité commerciale (prestataires de veille média, agrégateurs...)

Une valorisation par article, dédiée à chaque usage, supérieure à celle des copies diffusées en interne

Vous choisissez une redevance de référence :



À partir de la **redevance de référence par article que vous avez choisie pour les copies numériques internes**, des abattements s'appliquent pour les utilisateurs en fonction du nombre de destinataires des copies

redevance de référence /

0,40 € • 0,50 € • 1,00 € • 1,50 € • 2,50 € • 4,00 €



3 tarifs vous sont proposés par article mis en ligne. Un abattement plafonné à 30 % au-delà de 50 articles mis en ligne (un maximum de 100 articles par an mis en ligne est autorisé) s'applique pour les utilisateurs

redevance par article / 50 € • 100 € • 150 €



7 tarifs vous sont proposés pour chaque type de vos contenus pouvant faire l'objet de republications : extrait d'article de presse/article de presse en intégralité/couverture/infographie

redevance de référence /

0 € • 50 € • 80 € • 100 € • 130 € • 160 € • 200 €

Un reporting transparent et très détaillé de vos contenus utilisés

Pour chaque utilisateur :

- **Les références précises** de chacun de vos articles de presse diffusé ou mis en ligne (titre - auteur - date de publication)

- **Le nombre de rediffusions** de vos articles : nombre de destinataires, de mises en ligne ou d'éléments republiés

Pour les republications :

- **La nature du contenu copié** (extrait d'article, article, infographie/schéma ou couverture)

- **Les références bibliographiques** de l'ouvrage dans lequel est reproduit ce contenu et la page sur laquelle apparaît cette republication

Le mandat copies numériques professionnelles externes et republications s'inscrit dans le prolongement de vos droits gérés actuellement par le CFC :

Il est **non exhaustif** et renouvelable tous les ans par tacite reconduction

Il est à périmètre variable et vous donne ainsi le **choix de confier la gestion** de vos droits pour les 3 usages proposés ou seulement pour une partie d'entre eux

Il **permet au CFC d'intervenir** auprès des organisations signataires d'un contrat autorisant ces usages, afin de vérifier :

si l'accès à vos contenus est **licite**

l'exactitude des déclarations fournies au CFC sur l'utilisation de vos publications

le respect des conditions de copies de vos contenus prévues par le contrat d'autorisation

La répartition de vos droits

LE CFC, une offre contractuelle complète et un guichet unique pour tous les usages de vos contenus par les organisations

À l'instar des copies numériques internes, **le CFC vous répartira semestriellement**, aux mois d'avril et de décembre, les droits qu'il aura perçus au titre des usages externes et des republications de vos contenus

Contacts

Sandra CHASTANET

DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT AYANTS DROIT & INTERNATIONAL
s.chastanet@cfcopies.com — T : 01 44 07 47 71 / M : 06 60 25 55 28

Aurélie COURTOISIER

RESPONSABLE DES RELATIONS AYANTS DROIT
a.courtoisier@cfcopies.com — T : 01 44 07 47 74



CFC — CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE — www.cfcopies.com

20 rue des Grands-Augustins 75006 Paris — T : 01 44 07 47 70